



Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex
Tél. : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 97
www.ville-saint-maurice.com

PRÉ INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNÉE 2022-2023

du 1^{er} février au 8 avril 2022

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARENT 1

Civilité : M / MME Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Ville de Naissance :

Pays de Naissance :

Nationalité :

Adresse :

Email :

Téléphone personnel : Mobile personnel :

Téléphone professionnel : Mobile professionnel :

Profession :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARENT 2

Civilité : M / MME Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Ville de Naissance :

Pays de Naissance :

Nationalité :

Adresse :

Email :

Téléphone personnel : Mobile personnel :

Téléphone professionnel : Mobile professionnel :

Profession :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : Sexe :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Ville de Naissance :

Pays de Naissance : Nationalité :

Mobile : Rang dans la fratrie :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SANTÉ DE L'ENFANT

Médecin traitant : Téléphone :

Adresse :

Vaccination

	TYPE DE VACCIN	DATE DE DERNIER RAPPEL
	BCG - monotest/...../.....
	Choléra/...../.....
	Diphtérie - Tétanos - Coqueluche - Polyomélite/...../.....
	Haemophilus/...../.....
	Hépatite B/...../.....
	Méningite/...../.....
	Rougeole - Oreillons - Rubéole/...../.....
	Varicelle/...../.....

Maladie(s) contractée(s)

Angines	Asthme	Scarlatine
Oreillons	Otites	Yoyos
Rougeole	Rubéole	Varicelle

Autres informations

Allergies alimentaires	
Allergies médicamenteuses	

Mon enfant suit un régime alimentaire spécial

sans porc	sans viande
autre, préciser :	

Pré-inscription obligatoire pour l'entrée à l'école maternelle pour les enfants nés en 2019
auprès de la Direction de la Famille et du Jumelage par mail : animation@ville-saint-maurice.fr

Pièces à envoyer obligatoirement :

Carnet de santé + justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture de gaz ou d'électricité, etc.)
+ photocopie du Livret de famille ou extrait de naissance.

En cas de séparation : jugement (toutes les pages) précisant votre qualité de responsable légal de l'enfant. Si vous n'avez pas de jugement : présenter l'autorisation écrite de l'autre parent et photocopie recto/verso de sa carte d'identité.

Quel document fournir en cas d'hébergement ?

Pour la famille accueillante : carte d'identité - titre de séjour - passeport / titre de propriété - contrat de location / dernière fiche d'imposition / attestation de paiement de la CAF.

Pour la famille hébergée : carte d'identité - titre de séjour - passeport / attestation de paiement de la CAF / contrat de travail - attestation Pôle emploi / fiche d'imposition ou de non imposition / attestation d'hébergement validée par l'État Civil.